

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

L'an deux mille dix huit le vingt six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA (arrivé à 21h05 lors de la présentation de la délibération n°10 – sorti lors du vote de la délibération n°33) – Mme MAROUN (présidente de séance lors de la présentation des délibérations n°2 – 6 – 8 et 9 - sortie lors du vote des délibérations n°13 – 14 – 17 – 26 – 28 et 29) – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – MM. PACHOUD – FLEURY – Mme SAGO (sortie lors du vote des délibérations n°9 – 10 – 13 – 14 – 17 – 32 et 33) – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – MM. MORIN – MARQUES – Mme LANCHAS-VICENTE – M. SANOGO (sorti lors du vote des délibérations n°10 et 19) – Mmes BARTHELEMY – NICOT – M. LECAREUX – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – Mmes MARQUETON – DRODE – M. ATTIORI – Mme MISSOUR – M. TELLIER (sorti lors du vote des délibérations n°9 et 22) – Mme SADKI (sorti lors du vote de la délibération n°29) – M. MOZER – Mlle LABBAS – M. SEGURA – Mme DEMONCEAUX – MM. GOLDBERG (sorti lors du vote de la délibération n°19) – CHALLIER (sorti lors du vote de la délibération n°13) – LAOUEDJ – Mme BEZZAOUYA.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. BESCHIZZA
Mme BELMOUDEN
Mme RODRIGUES
Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. RAMADIER
M. LORENZO
Mme GIMENEZ
M. GIAMI

MANDATAIRES

Mme MAROUN (jusqu'à la délibération n°9 inclus)
M. CAHENZLI
M. PACHOUD
Mme LANCHAS-VICENTE
Mme PINHEIRO
M. CHAUSSAT
M. MORIN
M. CHALLIER (délibération n°34)

ABSENTS :

Mmes RADE – QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GIAMI – AYYADI – Mlle ABDELLAOUI – Mme FOUGERAY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme PINHEIRO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2017.

PREND ACTE de la présentation des rapports d'activités suivants :

- du délégataire de l'exploitation de production et de distribution d'énergie calorifique (AES) sur le territoire de la ville d'Aulnay-sous-Bois, pour l'exercice 2017 (délibération n°2),
- des marchés forains pour l'année 2017 – Société MANDON (délibération n°6),

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui à la porte de la Mairie le compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2018 et qu'il a été fait ... observation.

Le 3 octobre 2018,



Bruno BESCHIZZA

de la présentation du rapport annuel d'activité et du rapport financier 2017 du service délégué du stationnement – Société URBIS PARK (*délibération n°8*),

du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2017 et l'avenant N°6 au traité de concession d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet » (*délibération n°23*),

du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2017 et l'avenant N°11 au traité de concession d'aménagement concernant la ZAC des Aulnes (*délibération n°24*),

du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), au titre de l'exercice 2017 (*délibération n°29*),

la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France (*délibération n°32*),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

DECIDE

l'attribution des prix aux lauréats du Concours des Maisons et Balcons Fleuris, pour l'année 2018 (*délibération n°1*),

le déplacement, après autorisation de la résidence, de la plaque commémorative, entre l'avenue Anatole France et la rue Roger Lemaire et **ADOpte** comme dénomination pour le square : « Square Jean Moulin » (*délibération n°5*),

l'institution d'un Forfait Post Stationnement (FPS) minoré, à compter du 1^{er} janvier 2019 (*délibération n°10*),

la cession de deux pavillons sis 16 et 18 rue Roger Salengro au profit de la SCI SHALADAM (*délibération n°25*),

l'application de dispositions dérogatoires relatives à la rémunération des apprentis issus d'institution de formations professionnelles de compagnonnage (*délibération n°31*),

AUTORISE

le Maire, à signer :

- la convention de partenariat avec McDonald's et Paris Terres d'Envol concernant la lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique (*délibération n°3*),
- la convention avec la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments communaux (*délibération n°4*),
- le contrat de concession avec la Société EFFIA, sous forme d'une délégation de service public, concernant l'exploitation du stationnement payant (*délibération n°9*),
- les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis relatives à la prestation de service accueil de loisirs et à l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (*délibération n°11*),
- la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France (*délibération n°13*),

- l'avenant N°1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens concernant les actions de prévention bucco dentaire pour les années 2017, 2018 et 2019 en lien avec la participation financière du Département au fonctionnement 2018 (*délibération n°14*),
- la charte territoriale de relogement, dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - (*délibération n°17*),
- la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018 pour la réalisation des opérations de réhabilitation des locaux des groupes scolaires Savigny et Perrières (*délibération n°21*),

APPROUVE le cahier des charges pour la rétrocession d'un droit au bail du local commercial situé 44 avenue Anatole France (*délibération n°7*),
la modification du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°30*),

ADOPTE la grille tarifaire unique pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires des structures Jeunesse 10-17 ans (*délibération n°12*),
les participations financières des seniors pour les séjours vacances 2019 et, **AUTORISE**, le Maire, à signer la convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.) - (*délibération n°15*),

SOLLICITE des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et du Fonds Social Européen (FSE), pour le financement de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par le Projet de Ville RSA pour l'année 2018 (*délibération n°16*),
des subventions auprès de la Métropole du Grand Paris (MGP), dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) :

- pour la réalisation des opérations de réhabilitation des locaux des groupes scolaires Perrières et Savigny (*délibération n°20*),
- pour la création d'un centre aquatique (*délibération n°22*),

EMET un avis favorable relatif au Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et **EMET** le vœu que des moyens humains et financiers adaptés soient rapidement alloués pour mettre en œuvre le programme d'actions (*délibération n°18*),

FIXE le montant du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) de l'exercice 2018 pour un total de 259 428,77 € réparti sur les compétences suivantes :

- Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique : 203 982 €,
- Politique de la Ville : 103 469 €,
- Eaux pluviales : 41 244,77 €.

(*délibération n°19*),

PRONONCE l'admission en non valeur des produits irrécouvrables concernant le Budget Principal Ville, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°27*),

ACCORDE la garantie de la Ville, concernant l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à la Société d'HLM La Maison du CIL, concernant l'acquisition de logements collectifs locatifs (*délibération n°28*),

PROCEDE à la désignation, à main levée, décidée à l'unanimité, des représentants du Conseil Municipal à siéger au sein de l'Association d'Entraide du Personnel Communal (*délibération n°33*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget Principal Ville, au titre de l'année 2018, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°26*),

REFUSE la prise en charge, au titre de la protection fonctionnelle, des frais relatifs à la défense des droits de Mmes BEZZAOUYA, DEMONCEAUX, QUERUEL, et MM. CHALLIER, GOLDBERG, HERNANDEZ, LAOUEDJ, et SEGURA (*délibération n°34*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND connaissance :

des décisions n°1910 à 2010 inclus concernant :

- l'accompagnement pour le recrutement de cadres (Cabinet MICHAEL PAGE PUBLIC & PARAPUBLIC),
- la convention de partenariat, au titre de l'exercice 2018, avec l'Association Orchestre d'Harmonie du Conservatoire d'Aulnay-sous-Bois,
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques, dans le cadre des manifestations suivantes :
 - le Salon Croque Livres 2018 :
 - les projections de film pour enfants (Association AGENCE DU COURT METRAGE),
 - les rencontres-interventions publiques avec Claudia BIELINSKY,
 - la Fête de la Musique 2018, les activités relevant d'une performance artistique unique avec M. CATALANOTTI,
 - la présentation de la rentrée littéraire avec Sophie QUETTEVILLE (Association BIBLIOTHEQUES EN SEINE-SAINT-DENIS),

- l'organisation par la Maison de l'Environnement :
 - d'une sortie découverte des chauves-souris et découverte nocturne de la biodiversité sur le Parc de Poudrerie, les 14 septembre et 13 octobre 2018 (Ligue pour la Protection des Oiseaux),
 - d'une animation d'ateliers scientifiques sur le thème du recyclage et la perte de biodiversité en Ile-de-France (Association Les Petits Débrouillards d'Ile-de-France),
 - d'un spectacle « Mais où sont passées les abeilles ? », le 10 juillet 2018, dans le cadre de la Fête du Canal de l'Ourcq (Compagnie L'ESCAPADE),
- l'organisation par la Direction des Affaires Culturelles, dans le cadre du Place au Son, des concerts suivants :
 - Oussama TALIF, le 8 juin 2018,
 - TALES TRIO, le 15 juin 2018 (Association EYES WIDE PROD),
- les contrats et avenants de location de logements dépendant du patrimoine communal,
- la prise en charge des frais inhérents à la formation des élus du Conseil Municipal d'Aulnay-sous-Bois (CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDE ET DE FORMATION DES ELUS-CIDEFE),
- l'exercice du droit de préemption urbain concernant:
 - un boxe sis 34 bis route de Bondy,
 - un bien immobilier sis 6 rue du Docteur Roux,
- l'exercice du droit de préemption commercial concernant une cession de fonds de commerce sis 2 avenue Louis Barrault,
- la mise à disposition temporaire et précaire du terrain communal rue Albert Einstein à Aulnay-sous-Bois et allée Surièges à Sevran, au profit de la Société Nonneville Dépannage Aulnay,
- les demandes de subventions suivantes :
 - au titre du Fonds Social Européen (FSE), dans le cadre du dispositif Accueil Collégiens Temporairement Exclus (ACTE), pour les années 2018 et 2019,
 - auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre du dispositif « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics », au titre de l'année 2018,
- la programmation de concerts en juillet 2018, dans le cadre de l'Été au Canal (Association MUSIKA DANSE),
- la mise en œuvre des activités et manifestations culturelles et sportives destinées au grand public lors de l'édition 2018 de l'Été au Canal (Association Exécutive du Comité Départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis),
- la mise à disposition temporaire et précaire d'un local communal situé en gare routière située rue du 11 novembre (Société TRANSDEV – TRANSPORTS RAPIDES AUTOMOBILES),
- la réévaluation des tarifs pour l'école d'art Claude Monet, applicables à compter du 1^{er} septembre 2018,

- la mise en place de nouveaux tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental, pour l'année scolaire 2018/2019,
- les conventions entre la ville d'Aulnay-sous-Bois, la ville du Raincy et deux étudiants, dans le cadre d'un cursus musical en cycle spécialisé pour l'obtention d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- la mise à disposition à titre temporaire et gratuit d'un hangar communal sis 4 rue Lelièvre au profit de l'Association PARTAGE ET SOLIDARITE,
- l'organisation de cours et d'ateliers chorégraphiques au Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental (Compagnie KALAM'),
- l'avenant N°1 relatif à la construction d'une station GNV sur le centre technique municipal (Société GN DRIVE),
- la mission de sécurité ferroviaire pour l'étude du réaménagement du Pont de la Croix Blanche (Société EPIC SNCF RESEAU),
- le bail commercial au profit de la commune pour le local sis 44 avenue Anatole France, à compter du 1^{er} juillet 2018,
- la mise à disposition, à titre temporaire et gratuit, d'une partie d'un local communal sis rue Clément Ader, au profit de l'Association MELTING POT,
- la mise à disposition de la Ville de places de stationnement situées rue Kléber et destinées aux agents de la Ville (Office Public de l'Habitat « AULNAY HABITAT »),

- la signature des marchés concernant :
 - l'évaluation externe des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – (CABINET ID-ES CONSULTANTS),
 - la fourniture de changes et couches-culottes jetables, de lait, de produits d'hygiène, de puériculture, de pharmacie, de parapharmacie et de linge pour les établissements multi accueils municipaux (Lot N°1 : RIVADIS),
 - l'organisation par la Direction de la Proximité, dans le cadre des opérations Quartiers Propres, des représentations du spectacle « One, Two, Tri », les 20 et 27 juin 2018 (Société ÇA S'PEUT PAS),
 - les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - un atelier théâtre pour le 2^{ème} trimestre 2018 (Compagnie KYGEL THEATRE),
 - un atelier pluridisciplinaire, du 23 au 27 avril 2018 (Association ENTRE LES DIFFERENCES),
 - la location d'un bungalow pour deux classes de maternelle au profit du groupe scolaire République / Parc, du 29 août 2018 au 15 juillet 2019 (Société DELTAMOD),

- la rénovation de la piste d'athlétisme au Stade du Moulin Neuf et le changement du gazon synthétique sur le terrain multisports rue de la Croix Nobillon (Sociétés POLYTAN et ART-DAN),
- la distribution des publications municipales, au titre de l'année 2018/2019 et reconductible jusqu'en 2021/2022 (Société ISA PLUS),
- les prestations de propreté urbaine, au titre de l'année 2018/2019 (Société EUROPE SERVICES VOIRIE),
- l'organisation de séjours vacances au profit des aulnaysiens âgés de 6 à 17 ans révolus pour les vacances scolaires de la Zone C, au titre de l'année 2017 et renouvelable jusqu'en 2020 (Lot N°14 : Avenant N°1 avec l'ADAV),
- l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des temps périscolaires et du Service Minimum d'Accueil (SMA), au titre de l'année 2017-2018 et reconductible jusqu'en 2020-2021 (Avenant N°1 : IFAC),
- l'avenant N°1 relatif à la prolongation de la durée de réalisation des prestations concernant la réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle sur le site PSA (Société RICHEZ & ASSOCIES, mandataire),
- l'achat de support d'écran mobiles pour des écrans LCD (Société ERGOSOLD),
- l'organisation en juillet et août 2018, par la Direction de la Jeunesse, des séjours et mini séjours suivants :
 - en Espagne (S.I. MAR I MUNTANYA et Association de Prévention Spécialisée GRAJAR 93),
 - à Dreux (Association RAID AVENTURE ORGANISATION),
 - à l'île de loisirs de Jablines-Annet (SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET),
 - à l'île de loisirs des Boucles de Seine (ILE DE LOISIRS DES BOUCLES DE SEINE),
 - à la Base de Loisirs de Cergy-Pontoise (SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION, DE L'ILE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE),
- l'acquisition de postes de travail recyclés (Association TRAVAILLER ET APPRENDRE ENSEMBLE),
- la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour la confection des repas, au titre de l'année 2018/2019, et reconductible jusqu'en 2021/2022 (Divers lots),
- l'achat d'équipements de protections individuelles au profit des agents exposés à un niveau de bruit supérieur au seuil réglementaire, au titre de l'année 2018/2019 et reconductible éventuellement jusqu'en 2021/2022 (LABORATOIRE COTRAL),
- la fourniture et la pose d'un columbarium (Société SANSONE),
- l'achat de boîtiers réseau Courant Porteur en Ligne (CPL) pour le réseau des écoles (Société LDLC-PRO),

- la prestation de paramétrage complémentaire pour le logiciel QMATIC ORCHESTRA (Société QMATIC),
- la migration vers la dernière version du progiciel COPILOTE DOSSIERS V3.59 (Société COPILOTE-MAINCARE),
- le renouvellement du logiciel de gestion de la dette « INSITO INTEGRAL » (Société FINANCE ACTIVE),
- l'organisation du Marché de Noël, pour l'année 2018 et reconductible jusqu'en 2021 (SARL MARCHE DE LEON),
- l'organisation de séjours pour séniors, au titre de l'année 2019 (Lots N°1 et 2 : Société ART DU VOYAGE – Lot N°3 : Société MAR I MUNTANYA – Lot N°4 : Société REALTOURS).

Dans le cadre de l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin au détachement de Madame JANCOURT Valérie, Attaché hors classe, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint, en charge du Pôle Service à la population, à compter du 1^{er} décembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 26 septembre 2018 à 23h40.



Bruno BESCHIZZA